



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE9

RECEPTION DES TRAVAUX

PROPOSITIONS DU MAITRE D'ŒUVRE ET DECISION DU MAITRE DE L'OUVRAGE RELATIVES A LA LEVEE DES RESERVES

A - Identification du maître de l'ouvrage.

MAIRIE D'AUSSAC-VADALLE
61, rue de la République
16560 AUSSAC-VADALLE
05 45 20 61 60
mairie@aussac-vadalle.fr

B - Identification du titulaire du marché public.

SAS Les JARDINS de L'ANGOUMOIS 16310 MONTEMBOEUF
jardins.angoumois@wanadoo.fr 05 45 65 80 10

C - Identification du maître d'œuvre.

Atelier du Sablier, co-traitant en charge du lot 2
314 Impasse du Cruzeau 16120 Châteauneuf
paysage@atelier-du-sablier.fr

D - Objet du marché public.

RD 15 AMENAGEMENT DU BOURG DE VADALLE

E - Objet de la levée des réserves.

La levée des réserves porte sur :



la réception de l'ouvrage comportant les prestations suivantes :

- Travaux préparatoires et annexes
- Fourniture et pose de mobilier :
 - Bancs
 - Banquettes
 - corbeilles
- Travail de la terre végétale
- Préparation du sol et les semis

- Fourniture des végétaux et plantation
- Entretien et garantie
- Fourniture du dossier DOE

la réception partielle de l'ouvrage relative aux prestations désignées ci-dessous :

F - Propositions du maître d'œuvre relatives au procès-verbal de levée des réserves.

Au vu du procès-verbal de levée des réserves, en date du **17 novembre 2023** ;

Je soussignée Anaïs ESCAVI, co-gérante de l'ATELIER DU SABLIER, membre du groupement de l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge du lot 2,

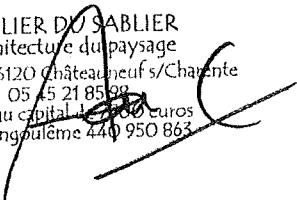
propose :

1. de rapporter la réception des travaux et prestations, l'exécution des épreuves mentionnées dans la décision de réception des ouvrages du n'ayant pas été concluantes.
2. de lever toutes les réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages, intervenue le **5 janvier 2023**
3. de maintenir l'ensemble des réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages, intervenue le

G - Signature du maître d'œuvre.

Châteauneuf , le 8 décembre 2023

ATELIER DU SABLIER
Architecture du paysage
le Cruzeau 16120 Châteauneuf/Charente
05 55 21 85 88
SARL au capital de 100 000 euros
RCS Angoulême 440 950 863



H - Décision du maître de l'ouvrage.

Au vu du procès-verbal de levée des réserves, en date du **23 novembre 2022**,

le maître de l'ouvrage décide :

1. d'accepter toutes les propositions complémentaires du maître d'œuvre relatives au procès-verbal de levée des réserves.

2. de ne pas retenir les propositions complémentaires du maître d'œuvre relatives au procès-verbal de levée des réserves et de :

2.1 rapporter la réception des travaux et prestations, l'exécution des épreuves mentionnées dans la décision de réception des ouvrages du n'ayant pas été concluantes.

2.2 lever toutes les réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages, intervenue le

2.3 maintenir l'ensemble des réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages, intervenue le

2.4 parmi les réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages intervenue le , lever celles figurant dans l'annexe n° du présent formulaire.

Il est décidé de maintenir les réserves suivantes :
(Cocher la case correspondante.)

2.4.1 l'exécution des épreuves énumérées à l'annexe n° ci-jointe.

2.4.2 l'exécution des travaux et prestations listés à l'annexe n° ci-jointe.

2.4.3 la correction des imperfections et malfaçons indiquées à l'annexe n° ci-jointe.

2.4.4 les installations de chantier doivent être repliées et les terrains et les lieux doivent être remis en état, avant le

2.4.5 les conditions de pose des équipements doivent être mises en conformité avec les spécifications des fournisseurs, avant le

I - Signature du maître de l'ouvrage.

A : *Aussac-Vadalle*, le *08/12/2023*

Signature
(maître de l'ouvrage)



Le Maire,
Gérard LIOT

Annexe 1

Liste des réserves levées

- préparation des sols et semis courant avril
- pose des potelets bois et bancs
- grimpantes mélangées
- DOE comprenant les fiches techniques, liste fournisseurs et fournitures, et plans recalés
- Regarnissage de terre dans les alvéoles béton et sur-semis si nécessaire
- fin de parachèvement des plantations terminées en mars 2022
- remplacement des végétaux dépéris et listés en septembre